

Prélèvement cotisations mutuellek

Par **annie garus**, le **16/05/2017** à **17:59**

bonjour,

mon employeur veut prélever sur mon salaire une régularisation des cotisations de mutuelle, sans prévenir. la mutuelle en question se serait trompée sur le calcul de la cotisation (ils n'ont pas rajouté deux enfants) et revienne deux années en arrière.

jusqu'à maintenant, les remboursements se font automatiquement, la cotisation étant prélevée sur mon salaire

(pour moi-même)

l'employeur a-t-il le droit?

quels sont mes recours?

cordialement